

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00142 Numéro SIREN : 513 193 136 Nom ou dénomination : ROADIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2019 sous le numéro de dépôt 486

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/02/2019

Numéro de dépôt : 2019/486

Déposant :

Nom/dénomination : ROADIS

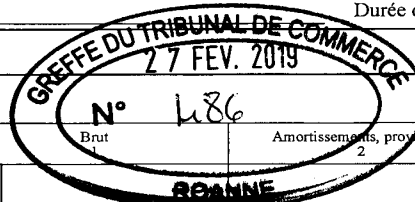
Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 513 193 136

N° gestion : 2009 B 00142

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ROADISDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise rue du Fuyant 42153 RIORGESDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 1 3 1 9 3 1 3 6 0 0 0 1 9Néant ☐ *

Exercice N clos le,

28/02/2018

Capital souscrit non appelé		(I)	AA	ROANNE			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	46 629	AG	43 795	2 834
		Fonds commercial (1)	AH	457 347	AI		457 347
		Autres immobilisations incorporelles	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	954 430	AQ	395 272	559 157
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 625 338	AS	3 007 895	1 617 442
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 930 353	AU	3 733 736	2 196 617
		Immobilisations en cours	AV	30 000	AW		30 000
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	7 622	CV		7 622
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	1 330 579	BE		1 330 579
		Prêts	BF	20 551	BG		20 551
		Autres immobilisations financières*	BH	132 333	BI		132 333
TOTAL (II)		BJ	13 535 186	BK	7 180 699	6 354 486	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	55 281	BM		55 281
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	7 365 528	BU		7 365 528
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 323 003	BY	2 299	1 320 704
		Autres créances (3)	BZ	1 443 429	CA		1 443 429
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	980 156	CE		980 156
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	5 202 468	CG		5 202 468
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	494 427	CI		494 427
TOTAL (III)		CJ	16 864 294	CK	2 299	16 861 995	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	30 399 481		1A	7 182 998	23 216 482
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	3 248	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :		
Immobilisations :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ROADIS		Néant		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 687 000)			DA	2 687 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	268 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	7 625 830	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 528 572	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	12 110 102	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	172 916	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	172 916	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	143 038	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	906 887	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6 452 2	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 139 238	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	24 000	
	Autres dettes			EA	268 046	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	10 933 464		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	23 216 482		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	10 117 1	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	57 949	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ROADIS

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	79 378 524	FB		FC	79 378 524
	Production vendue { biens * services *	FD	7 404 756	FE		FF	7 404 756
		FG	1 608 260	FH		FI	1 608 260
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	88 391 541	FK		FL	88 391 541
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	108 502
	Autres produits (1) (11)					FQ	157 559
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	88 657 603
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	69 416 700
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(217 884)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	266 118
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	5 911
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 416 276
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 268 004
	Salaires et traitements*					FY	6 786 549
	Charges sociales (10)					FZ	2 259 720
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	929 205
						GB	
						GC	2 299
	Autres charges (12)					GD	
						GE	2 743
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	86 135 645
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 521 957
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	1 258
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 206
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	80 379
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	319
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	107
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	82 012
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	38 221
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	13 364
	Total des charges financières (VI)					GU	51 585
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	30 427
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 553 644

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ROADIS		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	214 231		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	145 986		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	633		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	360 850		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	25 652		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	25 424		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	175 312		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	226 389		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	134 461		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	586 298		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	573 235		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	89 101 725		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	87 573 153		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 528 572		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	87 320	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	106 950	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 743	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Voir état annexe				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe



J.P. 147

Règles et méthodes comptables

SAS ROADIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2018, dont le total est de 23 216 482 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 528 572 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2017 au 28/02/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 04/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 28/02/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 4 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 7 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

10

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 394 753 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	457 347			457 347
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 865	1 160	4 395	46 630
Immobilisations incorporelles	507 212	1 160	4 395	503 977
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	954 430			954 430
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 203 368	440 415	18 444	4 625 338
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 317 083	163 365	27 441	5 453 008
- Matériel de transport	43 235	35 606		78 841
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	398 198	20 000	19 693	398 505
- Emballages récupérables et divers		30 000		30 000
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 916 314	689 386	65 578	11 540 123
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 622			7 622
- Autres titres immobilisés	1 203 044	152 960	25 425	1 330 580
- Prêts et autres immobilisations financières	167 112	2 905	17 133	152 884
Immobilisations financières	1 377 779	155 865	42 558	1 491 086
ACTIF IMMOBILISE	12 801 305	846 411	112 531	13 535 186

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	28/02/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	457 347
Total	457 347



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

12



Signature: J.P. Y... 7

Notes sur le bilan

Suite à la transposition de la directive comptable unique, une présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial est introduite dans le P.C.G. En compensation de cette présomption permettant de ne pas amortir, un test annuel systématique de dépréciation du fonds commercial est imposé.

La mise en œuvre de ces nouvelles règles sur le traitement des fonds commerciaux n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

La mise en œuvre du test de dépréciation de nos fonds commerciaux n'a pas conduit à constater de dépréciation au titre de cet exercice

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL DES LAGONS 42153 RIORGES	7 622	141 950	100,00	13 790
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	7 622	7 622		99 092	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 852	1 338	4 395	43 795
Immobilisations incorporelles	46 852	1 338	4 395	43 795
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	314 679	80 593		395 272
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 626 863	399 476	18 444	3 007 895
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 053 767	401 332	27 441	3 427 658
- Matériel de transport	25 718	13 770		39 488
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	251 191	35 093	19 693	266 591
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 272 217	930 264	65 578	7 136 904
ACTIF IMMOBILISE	6 319 070	931 603	69 973	7 180 699



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 413 744 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	20 551	3 248	17 303
Autres	132 333		132 333
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 323 003	1 323 003	
Autres	1 443 429	1 443 429	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	494 427	494 427	
Total	3 413 744	3 264 108	149 636
Prêts accordés en cours d'exercice	2 905		
Prêts récupérés en cours d'exercice	17 133		

Produits à recevoir

	Montant
Interet a recevoir pret	5
Ristournes socara a recev	379 027
Frs achat avoirs n parven	112 687
Ristourne direct. a recev	28 922
Particip.pub.a etabli	217 193
Personnel prdts a recev.	6 593
Divers pdts a recevoir	12 623
Intérêts sur cat	104 281
Total	861 331



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 687 000,00 euros décomposé en 268 700 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	268 700	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	268 700	10,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		172 916			172 916
Total		172 916			172 916
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		172 916			

Provision litige Galec : 172 916 €



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

16

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 933 464 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	57 950	57 950		
- à plus de 1 an à l'origine	85 089	85 089		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	585 186	150 859	434 326	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 452 253	6 452 253		
Dettes fiscales et sociales	3 139 239	2 757 232		382 007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 000	24 000		
Autres dettes (**)	589 748	589 748		
Produits constatés d'avance				
Total	10 933 464	10 117 131	434 326	382 007
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	788 832			
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	85 030		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	85 030		



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Eau a payer	3 790
Edf gdf a payer	91 776
Achats a payer	28 791
Achats non livres socara	451 474
Redevance centrale payer	595 920
Taxe poissons a payer	12 389
Transports sur achats a payer	1 064
Sous traitance a payer	7 380
Charges locatives a payer	67 851
Maintenance a payer	16 116
Assurances a payer	3 195
Frais etudes a payer	5 389
Honoraires a payer	65 877
Cadeaux clients a payer	6
Prospectus a payer	65 667
Publicite galec a payer	10 208
Frais deplact a payer	678
Affranchissements a payer	822
Telephone/telecopie a pay	1 885
Telex a payer	921
Commissions a payer	1 803
Cotizat.div.a payer	142 095
Fourn.immo fact a recev.	24 000
Droits d auteurs a payer	3 770
Interets courus s/emprunt	58
Int banc courus a payer	15 979
Interets courus s/partic.	25 189
Dettes prov p/cong paye	523 102
Salaires a payer	74 770
Participation a payer	382 007
Interessement a payer	204 291
Autes c. sociales a payer	40 858
Formation continue a payer	10 703
Partic. constr. a payer	34 905
Taxe apprentissage a payer	10 976
Taxe handicapes a payer	36 210
Contrib.solidarite a payer	128 284
Taxe additionnelle a payer	310 333
Charges s/conges payes	207 985
Charges s/primes de bilan	29 910
Cet a payer	276 032
Taxe vehicule ste a payer	161
Aut. taxes a payer	335
Taxe mab a payer	92
Taxe orfèvrerie- arts de la table	43
Taxe fruits et legumes a payer	52
Taxe publicite a payer	30 711
Total	3 945 855



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

18

Notes sur le bilan

Autres informations

Effets de commerce

Les dettes représentées par des effets de commerce se montent à 4 596 euros et se repartissent comme suit :

- Fournisseurs : 4 596 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Fioul-eau-edf-gdf d avance	1 160		
Achats marchandises d avance	108 880		
Sous traitance d avance	682		
Loyer d avance	257 901		
Charges locatives	2 123		
Maintenance d avance	31 421		
Assurance d avance	27 521		
Documentation d avance	458		
Honoraires d avance	27 364		
Publicité d avance	19 885		
Affranchissement d avance	554		
Telephone d avance	287		
Serv.bancaires d avance	84		
Vignettes d avance	33		
Medecine travail avance	16 075		
Total	494 427		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	7 404 757		7 404 757
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	79 378 524		79 378 524
Produits des activités annexes	1 608 260		1 608 260
TOTAL	88 391 541		88 391 541

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Différences de règlements	3 365	11 191
Différences de caisse	3 893	2 503
Pénalités fournisseurs		75 370
Cessions immobilisations financières	25 425	145 986
Provision fournisseurs		633
Régularisation clients/fournisseurs	6 126	33 964
Dégrèvement CFE 2015/2016		31 445
BTLEC - Coopelec 2016		8 817
Dégrèvement taxe foncière 2015/2016		47 356
Remboursement assurance		3 586
Dotations amortissements exceptionnels	2 396	
Litige RFA Galec	172 916	
Litige clientèle	305	
Régularisation URSSAF	4 265	
Régularisation provision	7 699	
TOTAL	226 390	360 851



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

20

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	1 528 572
+ Impôts sur les bénéfices + Supplément d'impôt lié aux distributions - Créances d'impôt sur les bénéfices	178 482
Résultat avant impôt	1 707 054
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements Provision pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Provisions fiscales Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	1 707 054

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	2 158 891	268 525	1 890 366
+ Résultat exceptionnel	134 461	44 820	89 641
- Participations des salariés	586 298	134 863	451 435
Résultat comptable	1 707 054	178 482	1 528 572
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 135 160 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	482 713
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	482 713
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	135 160
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2011, la société SAS ROADIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ROAD'IMMO.

Les dispositions de l'intégration résultant de la convention qui prévoit notamment :

- que chaque société du groupe supporte l'impôt comme en l'absence d'intégration,
- que les économies d'impôts liées au déficit viennent en résultat dans la société mère.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 573 235 euros



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 259 personnes dont 6 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens	22	
Employés	226	
Ouvriers		
Total	259	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : Road'immo

Forme : SAS

SIREN : 321 391 138

Au capital de : 402 560 euros

Adresse du siège social :

Rue du Fuyant

42153 Riorges



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

23

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Avals et cautions</i>	8 845 642
Avals et cautions	8 845 642
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	8 845 642
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	99 092
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La société a fait le choix d'externaliser le traitement des engagements retraites.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises sera notamment affecté à des efforts en matière d'investissement, .



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

24

ROADIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 687 000 Euros
Siège social : Rue du Fuyant
42153 RIORGES

R.C.S. : 513 193 136 RCS ROANNE
SIRET : 513 193 136 000 19

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS (exercice clos le 28 FEVRIER 2018)

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, savoir :

* Dividendes : 1 528 572,33 €

L'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes complémentaire à prélever sur le compte « autres réserves », à hauteur de 1 472 806,67 Euros.

Le dividende global de 3 001 379 Euros, soit 11,17 Euros par action, est éligible, soit - au prélèvement forfaire unique (PFU) - soit - sur option globale pour le barème progression - à l'abattement édicté par l'article 158-3 2° à 4° du Code Général des Impôts, à concurrence d'une somme de 3 001 356,66 Euros, et est soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire à la source (PFNL), édicté par l'article 117 Quater du même code.

Le solde, soit la somme de 22,34 Euros n'est pas éligible auxdits abattements et prélèvements.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABAT- TEMENT édicté par l'article 158-3 3 2° du CGI (personnes physiques)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 du CGI (personnes morales)
31/12/2014	3,35 €	3,35 € (soit une somme globale de 6,70 €)	3,35 € (soit une somme globale de 900 138,30 €)
29/02/2016	7,45 €	7,45 € (soit une somme globale de 14,90 €)	7,45 € (soit une somme globale de 2 001 800,10 €)
28/02/2017	NEANT	NEANT	NEANT

II - RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2018

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, savoir :

* Dividendes : 1 528 572,33 €

L'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes complémentaire à prélever sur le compte « autres réserves », à hauteur de 1 472 806,67 Euros.

Le dividende global de 3 001 379 Euros, soit 11,17 Euros par action, est éligible, soit - au prélèvement forfaire unique (PFU) - soit - sur option globale pour le barème progression - à l'abattement édicté par l'article 158-3 2° à 4° du Code Général des Impôts, à concurrence

d'une somme de 3 001 356,66 Euros, et est soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire à la source (PFNL), édicté par l'article 117 Quater du même code.

Le solde, soit la somme de 22,34 Euros n'est pas éligible auxdits abattements et prélèvements.

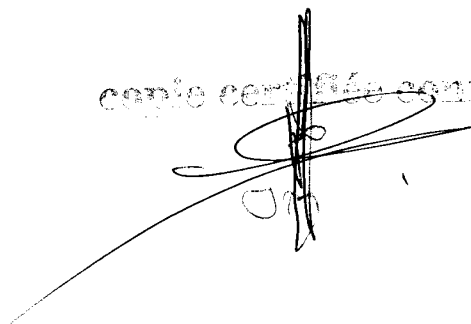
Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABAT- TEMENT édicté par l'article 158-3 3 2° du CGI (personnes physiques)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT édicté par l'article 158-3 du CGI (personnes morales)
31/12/2014	3,35 €	3,35 € (soit une somme globale de 6,70 €)	3,35 € (soit une somme globale de 900 138,30 €)
29/02/2016	7,45 €	7,45 € (soit une somme globale de 14,90 €)	7,45 € (soit une somme globale de 2 001 800,10 €)
28/02/2017	NEANT	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LA PRESIDENTE

copie certifiée conforme





Expertise comptable
Audit, Conseil et Social

ROADIS
SAS au capital de 2 687 000 Euros

Rue du Fuyant
42153 RIORGES

513 193 136 RCS ROANNE

EXEMPLAIRE GREFFE

SIÈGE SOCIAL

LYON

Le Thelemos
12-15, quai du Commerce
C.P. 50203
69336 Lyon cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55
Fax 04 78 64 83 42

BUREAUX

PARIS

6 rue de Bassano
75116 Paris
Tél. 01 40 17 05 47
Fax 01 40 17 03 34

VALRÉAS

22, cours Jean Jaurès
BP 115
84603 Valréas cedex 03
Tél. 04 90 35 05 97
Fax 04 90 35 37 17

VILLEFRANCHE s/SAÔNE

167, rue Charles Germain
69400 Villefranche s/ Saône
Tél. 04 74 68 37 43
Fax 04 74 60 62 56

www.orial.fr

Membre du réseau



Audit Statutoire *Premium*
RÉF. 19801

SAS ROADIS
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2018

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.
SAS inscrite à l'Ordre des Experts Comptables des régions : Rhône-Alpes, Paris Ile-de-France et Provence Alpes Côte d'Azur.
S.A.S. au capital de 3 762 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon



Signature

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 28 février 2018

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ROADIS relatifs à l'exercice clos le 28 février 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Le cas échéant, en application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 25 juillet 2018

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes

M. BRION

Fondé de Pouvoirs